

Communiqué de presse

Cpam de la Gironde

Philippe CLAUSSIN, nouveau Directeur de la CPAM de la Gironde

Philippe CLAUSSIN vient de prendre ses fonctions, le 3 mars 2014, de Directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Gironde. Il succède à Gérard Gaillard, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Issu de la 24ème promotion de l'EN3S (Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale) et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Philippe CLAUSSIN, âgé de 53 ans, était depuis 16 ans Directeur de la Cpam de la Haute-Garonne.

Philippe CLAUSSIN a réalisé un parcours riche et diversifié au sein de la Sécurité sociale. Après avoir débuté sa carrière en 1986 dans la branche recouvrement à l'URSSAF d'Orléans, il exerce la fonction d'Agent Comptable à la Cpam de l'Indre. Puis son parcours le mène à la Cpam du Cher en tant que Directeur adjoint de 1990 à 1994 et Directeur de 1994 à 1998. Il prend ensuite la Direction de la Cpam de Toulouse jusqu'en février 2014.

Parallèlement à ses fonctions de Directeur de la CPAM de la Gironde, Philippe CLAUSSIN est également chargé d'assurer les fonctions de Directeur coordonnateur régional de la gestion du risque pour l'Aquitaine. A ce titre, il conduira la mise en oeuvre des politiques régionales de maîtrise des dépenses de santé de l'Assurance Maladie.

C'est autour de trois principes fondamentaux « la solidarité, l'accès aux soins et la qualité des soins », que Philippe CLAUSSIN entend mener sa mission à la tête de la Caisse primaire « pour que les Girondins puissent bénéficier de soins de qualité, au meilleur coût, tout en permettant à chacun de préserver sa santé».

Mission : la Direction de la Cpam de la Gironde, Assureur Solidaire en Santé

Assureur solidaire en santé de plus **d'1 million de Girondins**, la Cpam de la Gironde a pour mission de :

- rembourser les soins liés à la maladie, la maternité, les accidents du travail et maladies professionnelles et verse un revenu de remplacement en cas d'arrêt de travail (indemnités journalières, pensions d'invalidité). Dans ce cadre, elle porte une attention particulière à l'accès aux droits des personnes vulnérables
- mettre en œuvre des programmes de prévention : éducation à la santé, vaccinations, dépistages, accompagnement et éducation thérapeutique du patient
- réguler les dépenses de santé : programme de maîtrise médicalisée des dépenses de santé, promotion des bonnes pratiques de soins et de prévention, contrôles, lutte contre les fraudes.

Elle développe une **offre de services et de téléservices** personnalisés adaptée à ses différents publics : assurés, professionnels de santé, employeurs et partenaires.

La Cpam de la Gironde : un acteur économique majeur*

> qui compte :

17 accueils en agence et 7 points d'accueil

- 3 Visio guichets
- 1 centre d'examens de santé
- 3 centres de santé dentaire
- 1 302 salariés

> qui assure:

la protection sociale de 1 075 706 Girondins les relations avec 11 936 professionnels de santé et 36 813 entreprises

qui a versé en 2013 :

3,8 milliards d'euros de prestations

> qui a accueilli en 2013 :

642 212 personnes au téléphone 580 750 personnes dans ses accueils

* source : Cpam de la Gironde- données 2013

Contact presse: Véronique CONCHEZ/veronique.conchez@cpam-bordeaux.cnamts.fr 05.56.11.54.22